



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 14621

Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la suppression progressive des postes d'infirmieres dans les etablissements d'enseignement secondaire, qui de plus en plus sont remplacees par des secouristes lingers. Il lui demande si, devant la recrudescence de l'usage du tabac et de la drogue dans les etablissements scolaires, la tendance ne devrait pas etre a augmenter au contraire le nombre de postes d'infirmieres scolaires et s'il envisage de prendre des mesures dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'education nationale, qui a en charge la politique d'action sanitaire en direction des eleves, a inclus parmi ses objectifs prioritaires le renforcement des moyens affectes a ce secteur. C'est ainsi que les mesures d'urgence prises par le Gouvernement en 1988 ont permis la creation de 42 emplois d'infirmiere pour les etablissements du second degre. Cet effort significatif a ete poursuivi par l'ouverture, en loi de finances pour 1989, de 15 emplois nouveaux de cette categorie. Au cours des deux dernieres annees, pres de 10 p 100 des creations d'emplois destinees aux etablissements scolaires auront donc ete consacrees aux personnels infirmiers, qui representent 2 p 100 des agents en fonction dans les etablissements. Le stade actuel de preparation du budget pour 1990 ne permet pas de preciser si cette tendance pourra etre maintenue. Elle demeure en tout etat de cause une preoccupation constante du ministere.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14621

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2764